

Image not found or type unknown



saisie bancaire et solde débiteur

Par **fernandes**, le **28/02/2009** à **00:10**

lors d'1 saisie bancaire, et après passage des opérations en cours dans les 15 jours suivant la saisie le banquier a t-il le droit de maintenir la saisie demandée par huissier tout en sachant qu'il va mettre en débit sur mon compte alors que je n'ai pas de découvert autorisé.